

Tentatives de suicide après un traitement contre l'acné : des parents accusent !

En quelques mois, deux jeunes de Publier, lycéens à Evian, ont tenté de mettre fin à leurs jours. Tous deux prenaient du Curacné, un traitement contre l'acné sévère. Pour les parents il n'y a aucun doute : le médicament est en cause !

Mère de famille de Publier, Isabelle se souviendra longtemps de ce jour d'avril 2010 où elle a reçu un appel au sujet de son fils aîné, Matthieu. Il venait d'être transporté à l'hôpital. « On m'a dit qu'il avait fait un coma éthylique. En réalité, c'était sa première tentative de suicide, raconte-t-elle calmement. Il était allé acheter une bouteille de 2,5 L de whisky qu'il avait bue avant de se jeter dans le lac, dans l'eau à 10°. Heureusement, il a été rattrapé rapidement ! »

Malgré un suivi psychologique, Matthieu n'est pas parvenu à remonter la pente, d'autant que d'autres problèmes sont venus se greffer : « En sport il n'était plus aussi motivé, à l'auto-école pareil, il a perdu l'estime de soi, surtout en classe, et n'arrivait plus à se concentrer. »

Fin mai 2010, Matthieu a une nouvelle fois tenté de se suicider, en prenant cette fois tous ses cachets de Curacné, le traitement qu'il prenait depuis septembre 2009 contre une acné sévère. Cette fois, ses parents ont

pu identifier la cause de son malaise. Au cours de son hospitalisation, les médecins ont annoncé qu'il y avait « 99 % de chances que le Curacné soit responsable » des tentatives de suicide de l'adolescent. Pour les parents, aucun doute : le médicament fabriqué par le laboratoire Pierre Fabre est en cause.

Suivi en pédiatrie, Matthieu a finalement tenu à passer son bac scientifique qu'il a eu à l'oral. « A la fin de l'été, il est parti à Lyon pour suivre une formation en alternance, poursuit sa maman, mais il ne va toujours pas bien. Il prend des médicaments. » Fin janvier, alors qu'il n'a pas encore 18 ans, il a de nouveau été hospitalisé après avoir arrêté ses antidépresseurs. « Emotionnellement, il n'y a plus rien », constate sa maman.

Tentative de suicide en direct au téléphone

Une autre famille de Publier a vécu une histoire similaire, en début d'année. Le 10 janvier 2011, Clément Fontannaz, 17 ans, est rentré chez lui. Le lycéen d'Evian a immédiatement prévenu son père, Laurent, par ailleurs délégué de parents d'élèves.

« Ils m'ont dit qu'il n'allait pas bien. Je l'ai donc appelé à la maison... Là, j'ai compris qu'il se passait quelque chose de grave, mais il ne voulait surtout pas que je vienne. Je suis resté au téléphone avec lui pen-



Après la tentative de suicide de son fils Clément, Laurent Fontannaz souhaite que le médicament soit retiré du marché.

dant une heure et demie, sans venir car il m'a fait comprendre qu'il pourrait aller loin. Il me disait : "Je ne veux plus vivre". » L'angoisse.

Pendant la conversation, Clément préparait l'ultime mélange de médicaments, comme il en prenait depuis quelques jours. « J'ai assisté à sa tentative de suicide en direct au téléphone », raconte son père. Un suicide qu'il avait programmé depuis plusieurs jours en visitant l'armoire à pharmacie de la maison.

Rapidement transporté à l'hôpital après avoir ingurgité son dangereux cocktail, Clément s'en est sorti. « Il était incapable de comprendre pourquoi il avait fait cela, et nous, nous culpabilisions en cherchant ce que nous n'avions pas bien fait », livre Laurent Fontannaz. Jusqu'à ce jeudi 20 janvier où

l'hôpital a finalement trouvé une explication : « La pharmacie de Publier nous a conseillé d'apporter à l'hôpital le traitement que prenait Clément. Trois jours plus tard, le verdict tombait, c'était un énorme soulagement ! » Clément prenait du Curacné depuis un mois et demi : pour les médecins, là encore, aucun doute, ce médicament était la cause du mal-être du jeune homme.

Le cerveau endommagé

« Ce médicament endommage le cortex frontal, là où siègent les émotions », reprend la mère de Matthieu. Un psychiatre américain a d'ailleurs fait des recherches sur le sujet en procédant à des scanners de cerveaux avant et après la prise de la molécule. « On voit très nettement les effets que cela produit », s'alarme Isabelle.

Depuis 2004, les laboratoires qui produisent le médicament (Roaccutane, Curacné, Procuta...) doivent mentionner sur la notice des effets secondaires : « De très rares cas de tentatives de suicide », y compris chez des adultes.

Malgré ces risques reconnus, les parents doivent se battre pour tenter d'établir un lien entre ce qui est arrivé à leur enfant et le médicament : « Le problème aujourd'hui c'est que cette causalité n'est pas vraiment reconnue par des données scientifiques », regrette Daniel Voidey, un Niçois dont le fils de 17 ans s'est pendu en 2007 (lire ci-dessous). Une sénatrice a récemment interpellé le gouvernement au sujet de ce médicament.

Pour Isabelle, la maman de Matthieu, il ne faudrait cependant pas interdire le médicament. La mère de famille milite simplement pour qu'un suivi psychologique soit imposé lors de tout traitement, comme en Suisse.

« J'accuse le laboratoire »

Laurent Fontannaz, lui, estime la mesure « hypocrite ». « Cela veut dire qu'on reconnaît que le médicament est dangereux, mais on ne veut pas l'interdire ! »

Le père de Clément ne cache pas sa colère vis-à-vis du laboratoire qui a fabriqué le Curacné, pris par son fils : « J'accuse, lance-t-il en référence au célé-

bre éditorial d'Emile Zola. J'accuse le laboratoire Pierre Fabre d'avoir tenté d'assassiner mon fils. Je l'accuse de négligence. Ceux qui produisent le Curacné le donneraient-ils à leurs enfants ? Ces gens-là ne sont-ils bons qu'à faire des profits ? C'est un scandale aussi grand que le Médiator ! »

Le père de famille repense à la notice du médicament : « Ils évoquent des tentatives de suicide dans de "très rares cas". Avec Matthieu et Clément, on a deux cas en quelques mois, dans un lycée de 750 élèves et qui habite Publier, 6 400 habitants. Est-ce donc vraiment si rare ? Sans compter toutes les tentatives et suicides pour lesquels jamais aucun lien n'a été fait avec le médicament parce que personne n'y a pensé ! C'est trop ! »

Président départemental d'une grande fédération de parents d'élèves, M. Fontannaz entend désormais faire tout son possible pour que le message passe auprès des parents de jeunes susceptibles de prendre ce médicament : « Il y a des suspicions depuis si longtemps mais rien de sérieux n'est fait ! Je demande que ce médicament soit retiré ! En attendant, il faut arrêter de le prendre. N'oublions pas qu'il ne s'agit que de boutons d'acné, le médicament n'est pas vital. Doit-on mourir pour quelques boutons ? »

DOSSIER REALISE
PAR EMMANUEL ROUXEL

Trente suicides selon une association de victimes

En 2007, Alexandre Voidey a 17 ans. Juste avant de se pendre, il a laissé ce message : « Maman, je ne sais pas ce que j'ai depuis trois semaines, mais là j'en ai marre. J'en peux plus, j'ai toujours mal quelque part, les articulations, le dos, les ongles incarnés, le pied, ma peau qui me gratte tout le temps. C'est des petites choses accumulées, mais c'est dur. »

Pour son père, Daniel, il n'y a pas l'ombre d'un doute : le traitement de Roaccutane que suivait Alexandre depuis sept mois est en cause. Suite à la perte de son fils unique, M. Voidey a cherché à entrer en contact avec des laboratoires. Des rendez-vous ont eu lieu, et il a quand même entendu de la bouche d'un responsable de la pharmacovigilance de l'un d'eux : « Il est mort, il est mort... Qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse ? »

C'en était trop pour le père de famille. Daniel Voidey a alors entrepris de poursuivre en justice Roche, le laboratoire qui fabriquait le Roaccutane, pour empoisonnement, mais également deux autres laboratoires produisant des génériques : Expanscience et Pierre Fabre. Il s'est adjoint les servi-

ces d'un avocat de renom, Maître Gilbert Collard. Pour celui-ci, la simple mention sur la « notice très longue » du médicament que le suicide est possible n'est pas suffisante pour alerter la population.

Des dizaines de témoignages

En parallèle à son action judiciaire, qui devrait arriver devant les juges en mars prochain, Daniel Voidey a fondé une Association de victimes du Roaccutane et génériques (AVRG). Ces dernières semaines, depuis la médiatisation de son histoire, il a reçu « des appels tous les jours, des dizaines de mails de témoignages, dont 14 font état de suicides ». « Au total, en trois ans, je comptabilise une trentaine de suicides », note-t-il en expliquant tout envoyer à l'Afssaps (l'Agence française de sécurité sanitaire et des produits de santé).

Président de son association, Daniel Voidey ne milite cependant pas pour la suppression du médicament. « Je veux qu'on impose un suivi psychologique, c'est d'ailleurs ce que l'Afssaps veut faire. »

Un médicament de plus en plus surveillé depuis 15 ans

A la base, le Roaccutane était un médicament anticancéreux. Jugé peu efficace, il s'est cependant révélé utile dans le traitement contre l'acné sévère. Il a été autorisé en France en 1984.

Dès 1995, l'isotrétinoïde, la molécule à la base du médicament, est placée sous surveillance renforcée. Elle est suspectée de conduire à des dépressions et suicides. En 2004, les fabricants ont été contraints de modifier la notice du médicament pour y mentionner les « rares cas de dépression et de très rares cas de suicide, de tentative de suicide, de troubles du comportement et de troubles psychotiques ».

En 2008, Roche a arrêté la production en France de Roaccutane : tombée dans le domaine public, la commercialisation de la molécule n'était plus rentable. Des médicaments génériques avaient en effet vu le jour sous d'autres noms : Curacné (laboratoire Pierre Fabre), Procuta (Expanscience), Isotrétinoïde (Teva Classics) et Contracné (Baileul Biorga).

Le 31 janvier 2011, l'Afssaps (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) a rendu publique une liste de 77 médicaments qui

font l'objet d'un dispositif de vigilance particulier. Les parents d'enfants victimes du Roaccutane ou des génériques n'ont pas été surpris d'y découvrir l'isotrétinoïde. L'Afssaps précise que la molécule est suivie « en raison du risque tératogène et des problèmes psychiatriques ».

Le premier risque concerne essentiellement les filles. Il est interdit de tomber enceinte ou d'allaiter lors du traitement et pendant plusieurs semaines après la dernière prise. La pilule est d'ailleurs généralement prescrite en même temps. Schéma à l'appui, la notice fait d'ailleurs mention de nombreuses malformations possibles : « Oreilles absentes, grosse tête, petit menton, malformation du cœur du thymus, du système nerveux. »

En juin 2009, l'Afssaps a adressé un courrier à tous les prescripteurs pour « renforcer le programme de prévention ». Les troubles psychiatriques sont mentionnés, mais pas les suicides.

Finalement, en novembre 2010, la même agence a diligenté une enquête auprès d'une centaine de dermatologues, soit 1 000 patients. L'objectif est de mieux comprendre et détecter les troubles psychiques chez les patients.

châtel
SKI
memory
La fabuleuse histoire du ski
Stade du Linga
Spectacle gratuit
Mercredi 16 Février 2011
20h30

RENDEZ-VOUS CELTIQUES
du 11 au 20 février
Amphion PUBLIER
michael JONES
Vendredi 11 février
21h - Salle Olympe - Cité de l'eau
BAGAD de LANN-BIHOUÉ
1ère partie : Valentin's Company
Samedi 12 février
20h30 - Salle Olympe - Cité de l'eau
CONCERTS, EXPOSITIONS, CONFÉRENCE, FILM, REPAS, MARCHÉ...
04 50 70 00 63 - www.ot-publier.com